

EPARTEMENT DE L'ESSONNE	REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE -EGALITE -FRATERNITE SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE	N°2024/46
----------------------------	--	-----------

Suite à l'absence de quorum lors de la séance du 9 septembre 2024, le Comité Syndical a été de nouveau légalement convoqué le 9 septembre 2024 ; l'an deux mille vingt-quatre, le 13 septembre, les membres du Comité Syndical, se sont réunis au 3 rue des Pavés 91 000 Evry-Courcouronnes, à 9 heures, sous la Présidence de Monsieur Edouard MATT 1^{er} vice-président, suite à l'empêchement du Président et ce conformément à l'article L2122-17 du CGCT

Nombre de membres en exercice : 90

Présents : BERTOL Gino, BOUTEILLE Erick, CASTAINGS Laurence (CAPS), CASTAINGS Laurence (Epinay-sur-Orge), CORRE Daniel, HILGENGA Wilfrid, LE ROUX Jean-Claude, MATT Edouard

Pouvoirs :

Absents : ABENA Gabin, BEAUDET Stéphane, BEN OUADA Sami, BENEDETTI Laurence, BENIDJER Khellaf, BENSARSA REDA Lamia (ETPGOSB), BENSARSA REDA Lamia (Juvisy), BIGA Jean-Bernard, BORTOLI Jacky, BOUSSELET Philippe, BUDELOT Laurence, CELLIER Pierre-Henri (CCEJR), CELLIER Pierre-Henri (Saint-Yon), COLAS Romain, CONAN Gauthier, CORDIER Corinne, CORZANI Olivier, COUDORO Bernardin, DAMIATI Michaël, DELIANCOURT Jean-Claude, DELMOTTE Kim, DELPIC Joseph, DIRAT (SIARCE), Karl, DIRAT Karl (Villabé), DJEARAMIN Ganesh, DUGOIN Xavier, DUMONTAUD SEURE Aurélie, DURANTON Marianne, ECK Bernard, ESPRIN Daniel, FASSI Olivier, FOUQUE Nicolas, FOURNIER Pascal, FRAYSSE Gilles, GOMBAULT Jacques, GONZALES Didier (EPTGOSB), GONZALES Didier (Villeneuve-le-Roi), GRILLON Eric (EPTGOSB), GRILLON Eric (Ablon), GUERTON Jacques, GUILBERT Xavier, HAMARD Sylvain (EPTGOSB), HAMARD Sylvain (Paray-Vieille-Poste), HARTZ Jean (CAGPS), HARTZ Jean (Bondoufle), HUBERT Serge, JANIN Eric, LAMOUR Alain, MAYEUR Véronique, MEARY Nicolas, MELIN Gil (CAGPS), MELIN Gil (Ris-Orangis), MORIN Jean-Marc, NEDELEC Gaëlle, NOEL Michel, PAROLINI François, PEROT Joël, PETEL Yann, PFEIFFER Nathalie, PIAONTI Gilbert, PIGEON Marie France, PLANTE François, PROT Pierre, PYOT Frédéric (SIARCE), PYOT Frédéric (Corbeil-Essonnes), RASSIER Gérard, ROUSSEAU Jean-Baptiste, ROUSSET Laurent, SAC Patrice, SCACCHI Anne (CCEJR), SCACCHI Anne (Boissy-sous-Saint-Yon), SEBBAG Alice, SHEPS Ariel, BISSON Michel, TANGUY Sylvain, TARAGON Stéphane, TEILLET Alexis, TERRIER Michel, VEROTS Dominique, VIVIER Richard, WITTEK Eugène (CAGPS), WITTEK Eugène (CAGPS).

Le Président de séance ouvre la séance et procède à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Erick BOUTEILLE est désigné secrétaire de séance

OBJET : ATTRIBUTION DU FONDS DE SOUTIEN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire M57 ;

Vu le Budget primitif 2024 adopté le 22 mars 2024 ;

Vu le Budget supplémentaire 2024 adopté le 14 juin 2024;

L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité

Considérant que depuis plusieurs années le syndicat accompagne ses communes dans la mise en place de leurs projets en faveur de la transition énergétique à travers l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, l'installation de panneaux solaires, la rénovation énergétique etc.

Considérant que de nombreuses collectivités du SMOYS partagent la même ambition que le SMOYS dans la transition énergétique, mais sont souvent confrontées à un environnement économique contraint et qu'ainsi le SMOYS souhaite, aujourd'hui, accompagner ces communes à travers son nouveau dispositif de fonds de soutien aux projets favorisant la transition énergétique.

Vu l'avis favorable de la commission d'attribution des fonds de soutien, attribué à 9 dossiers répondant à l'ensemble des critères de sélection ; il s'agit des dossiers présentés par les communes d'Auvernaux, Boissy-sous-Saint-Yon, Buno-Bonnevaux, Fontenay-le-Vicomte, Guibeville, Leudeville, Ormoy, Saint-Pierre-du-Perray, Villabé

Considérant qu'il est proposé au comité syndical d'attribuer à chacun des dossiers, présentés par ces communes membres une aide forfaitaire de 2 500 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE à chacun des dossiers présentés par les communes membres suivantes, une aide forfaitaire de 2500€.

AUVERNAUX	LEUDEVILLE
BOISSY SOUS SAINT YON	ORMOY
BUNO-BONNEVEAUX	SAINTE PIERRE DU PERRAY
FONTENAY LE VICOMTE	VILLABE
GUIBEVILLE	

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Vote UNANIMITE	
Pour	8
Contre	0
Abstention	0

Le Président
Xavier DUGOIN

Le secrétaire
Erick BOUTEILLE

La délibération est adoptée

Date de publication sur le site :

L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité